

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

64413

DETECTEUR DE FUITE GAZ

Code du produit:

64413

UFI:

1AT5-8A43-J005-AY6P

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Détecteur de fuites
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

RAM CHEVILLES ET FIXATIONS
8 AVENUE AMPERE
Z I DE VILLEMILAN
91320 WISSOUS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 3

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 07.02.2025

Numéro de version 12

Révision: 07.02.2025

Nom du produit: DETECTEUR DE FUITE GAZ

(suite de la page 1)

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:** Non applicable.
- vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

- Description:** Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

Composants dangereux:

Numéro CE: 931-329-6 Reg.nr.: 01-2119490100-53	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl) ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic Chronic 2, H411; ☠ Skin Irrit. 2, H315	2,5-5%
---	---	--------

- Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales:** Demander immédiatement conseil à un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:** Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pure.
- Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:** Le produit n'est pas inflammable.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu ou une chaleur intense peut provoquer des montées de pression et un risque d'éclatement du boîtier.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection intégrale.
- Autres indications:** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 07.02.2025

Numéro de version 12

Révision: 07.02.2025

Nom du produit: DETECTEUR DE FUITE GAZ

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.
Protéger contre le gel.
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.
Température < 40°C.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Ne pas utiliser le produit pour une autre application, pour laquelle, il est prévu.
Lire la fiche technique avant utilisation : www.detecteurdefuites.com

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 07.02.2025

Numéro de version 12

Révision: 07.02.2025

Nom du produit: DETECTEUR DE FUITE GAZ

(suite de la page 3)

· **DNEL**

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)
Dermique Effets systémiques à long terme 4,16 mg/kg (Travailleurs / Workers)
Effets locaux (courts et long terme) 0,09 mg/cm² (Travailleurs / Workers)
Inhalatoire Effets systémiques à long terme, 73,4 mg/m³ (Travailleurs / Workers)

· **PNEC**

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

PNEC aqua (freshwater)	0,007 mg/l
PNEC aqua (marine water)	0,0007 mg/l
PNEC - STP	830 mg/l
PNEC - sol / soil	0,0189 mg/kg

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés.
Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.
Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· **Protection des mains:**



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection (Conforme à la norme NF EN 166)

· **Protection du corps:**

Utiliser une tenue de protection.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 07.02.2025

Numéro de version 12

Révision: 07.02.2025

Nom du produit: DETECTEUR DE FUITE GAZ

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales	Propriétés physiques et chimiques du produit actif sans gaz.
· État physique	Liquide
· Couleur:	Ambré
· Odeur:	Faible, caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair:	non applicable
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	8,3 (à 5%)
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 25 °C:	1,002 g/cm ³ (NF EN ISO 12185)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Chaleur de combustion : < 20kJ/g Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 07.02.2025

Numéro de version 12

Révision: 07.02.2025

Nom du produit: DETECTEUR DE FUITE GAZ

(suite de la page 5)

- | | |
|---|-------|
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- | | |
|--|--|
| · 10.1 Réactivité | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.2 Stabilité chimique | |
| · Décomposition thermique/ conditions à éviter: | Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. |
| · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Danger d'éclatement.
Aucune dans les conditions normales d'utilisation. |
| · 10.4 Conditions à éviter | Température > 50°C. |
| · 10.5 Matières incompatibles: | Aluminium.
Matières à éviter : Acides fort. Oxydants |
| · 10.6 Produits de décomposition dangereux: | Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- | | |
|--|--|
| · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 | |
| · Toxicité aiguë | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: | |
| Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl) | |
| Oral | LD50. >5.000 mg/kg (Rat) |
| Dermique | LD50. >2.000 mg/kg (Lapin) |
| · Corrosion cutanée/irritation cutanée | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| · Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Mutagénicité sur les cellules germinales | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Cancérogénicité | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 07.02.2025

Numéro de version 12

Révision: 07.02.2025

Nom du produit: DETECTEUR DE FUITE GAZ

(suite de la page 6)

- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

CL50 2,4 mg/l (Fish) (OECD 203 - 96h)

NOEC 0,07 mg/l (Daphnia) (OECD 211)

0,32 mg/l (Fish)

EC50 3,2 mg/l (Daphnia) (OECD 202)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· **Remarque:** Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

· **Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· Emballages non nettoyés:

· **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.

(suite page 8)

Nom du produit: DETECTEUR DE FUITE GAZ

(suite de la page 7)

Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Ne pas percer ou brûler même après usage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· DOT, ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· DOT Aerosols, non-flammable
· ADR UN1950 AÉROSOLS
· IMDG AEROSOLS
· IATA AEROSOLS, non-flammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT



· Classe 2.2 Gaz.
· Label 2.2

· ADR



· Classe 2 5A Gaz.
· Étiquette 2.2

· IMDG, IATA



· Class 2.2 Gaz.
· Label 2.2

· 14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -

· No EMS: F-D,S-U

· Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

· Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
Segregation as for class 9. Stow "separated from" class

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 07.02.2025

Numéro de version 12

Révision: 07.02.2025

Nom du produit: DETECTEUR DE FUITE GAZ

(suite de la page 8)

·	1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 75 kg On cargo aircraft only: 150 kg
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 07.02.2025

Numéro de version 12

Révision: 07.02.2025

Nom du produit: DETECTEUR DE FUITE GAZ

(suite de la page 9)

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Tableau 49 et 49bis des maladies professionnelles : " Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines." et "Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine."

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 60 mois à compter de sa date de fabrication.

· **Phrases importantes :**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Numéro de la version précédente:**

11

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Aérosol 3: Aérosols – Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**